

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
11 décembre 2024
Date d'affichage :
11 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Daniel SIMONNET) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – François CAMBURET - Xavier COURTOIS, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN, absent excusé (représenté par Julien GROGUENIN) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Béatrice BOISE – Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget principal, les crédits nécessaires pour les actions de la SPL « Agence d'attractivité de l'Yonne » et les rattachements de dépenses, les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 60612 – Energie – électricité	- 9 040 €
Article 60632 – Fournitures de petit équipement	- 5 000 €
Article 6132 – Locations immobilières	- 2 500 €
Article 61521 – Terrains	+ 4 700 €
Article 615221 – Entretien bâtiments publics	+ 3 300 €
Article 615228 – Entretien autres bâtiments publics	+ 1 000 €
Article 6161 – Primes d'assurances	+ 4 400 €
Article 6228 – Divers	+ 4 700 €
Article 6234 – Réception	+ 1 100 €
Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux	+ 1 500 €
Article 6288 – Autres services extérieurs	+ 540 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Article 64111 – Rémunération principale	- 4 700 €
TOTAL	0 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21/Article 215731 – Matériel roulant	- 1 800 €
Chapitre 26/Article 261- Titres de participation	+ 1 800 €
TOTAL	0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget principal telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Vice-Président,
Stéphane MOREL

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 19/12/2024

